

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 décembre 2006

Présents : les conseillers

Absents excusés : Mr Jean Feuvrier, Mme Jeannine Barret donne procuration à Mr Parrod

Absente non excusée : Mme Karine Vieille, Mrs Vincent Barthod et Jean Racca

Secrétaire de séance : Mme B. Petite

Ordre du jour

1°) Compte-rendu du CM du 16/10//06

2°) Compte-rendu des commissions C.C.L.

3°) Convention entre la commune et la CCL :

- Secrétariat intercommunal
- Services techniques
- Ecole intercommunale

4°) Projet convention ATESAT par la DDE

5°) Transfert des biens de la commune à la CCL dans le cadre de la compétence eau

6°) Approbation du zonage d'assainissement

7°) Présentation du rapport d'activité de la CCL

8°) Prix de vente de l'eau

9°) Indemnité au trésorier

10°) Convention avec le club de foot

11°) Enquête publique des carrières de Chaffois et Houtaud

12°) Echange de terrain avec M. GRIFFON Roland et vente de terrain à M. BOURQUE Eric

13°) Remboursement des frais de secours

14°) Répartition des charges des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur – tarifs année scolaire 2006/2007

15°) Proposition de blason communal

16°) Virements de crédits

17°) Carrière des Granges l'Eglise

18°) Subvention réserve parlementaire

19°) Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

- Nouvel emprunt
- D.I.A.

20°) Questions diverses

Mr le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1°) Compte-rendu du CM du 16/10/06

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2°) Compte-rendu des commissions C.C.L.

- Commission Tourisme.

- Commssion Ordures Ménagères.

3°) Convention entre la commune et la CCL :

- Secrétariat Intercommunal :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention entre la commune et la Communauté de communes du Larmont, concernant le Secrétariat Intercommunal.

- Services techniques :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention entre la commune et la Communauté de communes du Larmont, concernant les Services Techniques.

- Ecole Intercommunale :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention entre la commune et la Communauté de communes du Larmont, concernant l'Ecole Intercommunale.

4°) Projet convention ATESAT par la DDE

L'assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire représente un coût de 223.43 €.

A l'unanimité, le conseil approuve le projet de convention ATESAT par la DDE.

5°) Transfert des biens de la commune à la CCL dans le cadre de la compétence eau

Bien que le conseil, comme quelques autres villages, n'ait pas approuvé le transfert de la compétence eau à la CCL, à la majorité des communes qualifiées, celui-ci a été accepté.

A l'unanimité, le conseil vote contre le transfert du puits de captage et de la station de pompage, pour une valeur résiduelle de 39 087.39 €.

6°) Approbation du zonage d'assainissement

Mr le Maire fait savoir qu'il a été surpris des conclusions données par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement. Effectivement, lors de son entrevue avec ce dernier, il demandait officiellement que le schéma d'assainissement soit reconsidéré et que le hameau des Granges-Dessus soit classé en assainissement collectif. Monsieur Gabriel Laithier, le commissaire enquêteur, était cet avis. Cependant, il conclue son rapport prétendant que le maintien en assainissement non collectif du hameau, dans les conditions actuelles, correspond à un choix judicieux. Monsieur le Maire rappelle que le hameau des Etraches sera traité en assainissement collectif pour un coût de 1 000 000.00 €, sans aucune subvention. Le coût estimé du raccordement au réseau collectif pour les Granges-Dessus est de 250 000.00 €, avec la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 50%.

A l'unanimité, le conseil désapprouve le zonage d'assainissement.

7°) Présentation du rapport d'activité de la CCL

A l'unanimité, le conseil approuve la présentation du rapport d'activité de la CCL, lequel est à la disposition du public en Mairie.

8°) Prix de vente de l'eau

Mr Daniel Parrod propose d'augmenter le prix de l'eau pour 2007 de 2%, soit le taux de l'inflation et de fixer le tarif du m³ à 0.99 HT, soit 1.05 TTC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9°) Indemnité au trésorier

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une indemnité au trésorier d'un montant de 490.65 €, calculée sur 12 mois, en fonction du nombre de mandats réalisés.

10°) Convention avec le club de foot

Mme Anne-Marie Dutil propose de reconduire la convention qui définit l'utilisation et le maintien en état du terrain de foot et des locaux utilisés. Elle rappelle que la facture d'électricité est à la charge de la commune et précise que la convention est correctement respectée par les membres du club.

A l'unanimité, le conseil approuve cette convention.

11°) Enquête publique des carrières de Chaffois et Houtaud

Mr le Maire fait savoir que la commune est sollicitée en tant que commune riveraine par une enquête publique concernant l'agrandissement en profondeur des carrières de Houtaud et Chaffois. Il s'agit plus précisément de renouveler, étendre et approfondir l'exploitation des carrières à ciel ouvert de roche massive existante sur le territoire des communes de Houtaud et Chaffois, avec installation de broyage – concassage, d'une puissance de 630 kw et de renouveler l'autorisation d'accueillir des matériaux inertes.

A l'unanimité, le conseil n'apporte aucune remarque concernant cette enquête.

12°) Echange de terrain avec M. GRIFFON Roland et vente de terrain à M. BOURQUE Eric

La valeur de terrains échangés entre Mr Roland Griffond et la commune est de 80 000.00 €. Mr le Maire rappelle que 34 a, constructibles non lotis, sont cédés par Mr Griffond en échange de 10 a de terrain communal loti.

A l'unanimité, le conseil approuve la valeur donnée à l'échange. Une relecture du contrat qui avait été établi par Mr Duc, représentant de l'agence foncière, la commune et Mr Griffond sera faite afin de savoir à qui incomberont les frais de notaire.

La demande d'acquisition de terrain d'aisance de Mr Eric Bourque représente 26 m². La question se pose de savoir quel prix établir, sachant qu'il avait été stipulé que les demandes de terrains d'aisance ne seraient plus honorées. Aussi, Mr le Maire rappelle que cette demande entre dans un cadre bien spécial. Effectivement, l'aisance permettrait de sécuriser remarquablement la sortie des véhicules de la propriété de Mr Bourque, laquelle se situe en plein virage, sur la route départementale, à un endroit où la limitation de vitesse est rarement respectée. Mr Frédéric Bourdin propose de tarifier le m² à 12.00 €.

A l'unanimité, la proposition de 12.00 € du m² est retenue.

13°) Remboursement des frais de secours

Cette délibération ne peut être présentée, le coût des frais de secours (sur les pistes de ski) n'étant à ce jour pas connu.

14°) Répartition des charges des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur – tarifs année scolaire 2006/2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la répartition des charges des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur. Tarifs :

- | | |
|--|----------|
| - Enfants école primaire : | 142.00 € |
| - Enfants école maternelle et classes spécialisées | 188.00 € |

15°) Proposition de blason communal

A l'unanimité, la proposition d'un blason communal est rejetée.

16°) Virements de crédits

Mr le Maire demande d'approuver les virements de crédits au budget « eau 06 » afin d'augmenter de 35.10 € les crédits du compte 1641 intitulé « intérêts des emprunts », suite à la modification des échéances d'un prêt Crédit Agricole à taux variable.

A l'unanimité, cette demande est acceptée.

17°) Carrière des Granges l'Eglise

Mr Daniel Parrod fait savoir que l'entreprise Boucard se propose de gérer l'utilisation de l'ancienne carrière des Granges de l'Eglise, aux fins de déposer des gravats exclusivement. Seuls les gravats inertes sont admis. Les dépôts se feront sous le contrôle de la commune. L'entreprise Boucard se doit d'informer la commune sur le volume déversé par les différentes entreprises. L'accès à la carrière doit être réglementé par l'entreprise Boucard qui en possède la clé. L'entreprise Boucard doit régler à la commune les volumes en m3 des gravats déversés, à raison de 0.50 € TTC le m3, tous les 6 mois.

18°) Subvention réserve parlementaire

15 000.00 € sont accordés à la commune au titre d'une subvention de réserve parlementaire, de Mr le Député Jean-Marie Binétruy, pour l'aménagement du Carrefour Champ sous le Mont.

19°) Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

- Nouvel emprunt :

Un prêt de 200 000.00 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel, pour une durée de 15 ans, à un taux de 3.60 %, afin de financer l'achat de la maison Barthod. Ce qui représente des échéances trimestrielles de 4 328.56 €.

- Déclarations d'intention d'aliéner :

La commune ne préempte pas sur les ventes suivantes :

Vente de 11 a et 95 ca de Mr Thierry Charmier à Mr Brocard Vincent. Vente de 26 a et 46 ca de Mr Pierre Gelin à Mr Damien Mairot et Melle Aurore Laithier. Vente de 7 a de Mr Pierre Gelin à Mr Gérard Laithier.

Délibération ajoutée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la demande de Mr le Maire d'approuver les virements de crédits au budget lotissement « Pré Dornier » 2006. Ils sont destinés à solder les écritures d'ordre et de reprise du solde au budget général 2006.

20°) Questions diverses

- Un comptage des véhicules a été effectué route de la Champagne du mardi 28 novembre 2006 au lundi 04 décembre 2006.

- Courrier de Mr et Mme Jean Saillard concernant une demande d'aménager une rampe afin d'accéder à l'église. Cette demande va être étudiée.

- Courrier de Mr Raymond Pillod concernant une demande d'acquérir du terrain à vocation artisanale de 50 à 80 ares. Des renseignements seront pris concernant le coût d'une révision partielle du PLU (zone artisanale uniquement) afin de déclasser le terrain appartenant à Mr Louvrier (ferme de l'étang – Pontarlier) pour le classer en UY.

- Mr Raphaël Charmier informe de la vente de bois du 14/11/06. 500 m3 ont été vendus à 73.00 € HT.

La séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance B. PETITE